

P.L.A.B

EDEC bois & ameublement

Vendredi 14 juin 2013

La filière bois & ameublement mobilisée



Gipeblor
INTERPROFESSION FORÊT BOIS LORRAINE

L'interprofession de la filière bois en Lorraine

P.L.A.B

L'animateur économique de la filière ameublement
en Lorraine

UNIFA
Industries Françaises de l'Ameublement

Le syndicat professionnel de la filière ameublement
en Lorraine

Les OPCA impliqués



L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la filière bois en Lorraine



L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la filière agricole en Lorraine



L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la filière agricole non salarié en Lorraine

Les financeurs publics engagés



La Préfecture de Région et la DIRECCTE
en Lorraine



Le Conseil Régional de Lorraine

Un accord cadre signé



Signature officielle le jeudi 4 octobre 2012 dans les locaux de la DRAAF à Metz

Quels objectifs ?

Général de l'accord cadre

- ✓ anticiper les effets de mutation économiques sur l'emploi
- ✓ prévenir les risques d'inadaptation à l'emploi des actifs
- ✓ répondre aux besoins de développement des compétences des salariés comme des entreprises

Chiffrés de l'accord cadre

- ✓ 95 % d'entreprises de moins de 100 salariés
- ✓ 50 à 60 % d'entreprises de moins de 20 salariés
- ✓ 35 % de salariés de plus de 45 ans

Quel fonctionnement ?

volet 1 : décembre 2012 à juin 2013

- ✓ mise en œuvre d'une étude prospective de l'emploi, des métiers, des compétences et de la formation

volet 2 : janvier 2013 et juin 2015

- ✓ mise en œuvre d'actions de promotion et d'appui aux entreprises de la filière
- ✓ actions de formation continue pour former un maximum d'actifs durant le projet
- ✓ évaluation en continu du projet afin de capitaliser les points forts et réduire au minimum les points faibles

Qui est concerné ?

Les entreprises

- ✓ relevant des trois OPCA signataires de l'accord

Les publics visés

- ✓ les catégories socio professionnelles ouvrier et employé
- ✓ les salariés non qualifiés ou sans qualification reconnue par un titre, un diplôme ou un certificat professionnel
- ✓ les salariés dont l'emploi est en évolution tant au niveau organisationnel que technologique
- ✓ les salariés de 45 ans et plus
- ✓ les travailleurs handicapés
- ✓ les salariés de contrats aidés
- ✓ les salariés à temps partiel

Qui contacter ?

Pour l'ameublement

- ✓ PLAB ou UNIFA EST → Didier HILDENBRAND
- ✓ OPCA3+ → Rachel BONTEMS ou Thierry GERARDIN

Pour le bois








- ✓ GIPEBLOR → Jérôme MARTINEZ
- ✓ OPCA3+ → Rachel BONTEMS ou Thierry GERARDIN
- ✓ FAFSEA → Emmanuelle BERRET
- ✓ VIVEA → Marie Laumonier

Retrouvez l'EDEC bois ameublement dans

Former,
c'est essentiel !

Accroître les compétences
Gagner en compétitivité

Entreprises lorraines relevant du FAFSEA ou d'OPCA 3+,
bénéficiez de l'EDEC Filière Bois Ameublement !

Les acteurs de l'EDEC sur internet



www.gipeblor.com

P.L.A.B

www.plab.org



www.mobicite.com



www.opca3plus.fr



www.fafsea.com



www.vivea.fr